

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicaments sécuritaires.ca

Volume 14 • Numéro 4 • Le 10 mai 2023

Les médicaments et la déshydratation

Si vous êtes en proie à des vomissements, à la diarrhée, que vous buvez moins d'eau et/ou avez de la fièvre, vous pouvez vous déshydrater. Se déshydrater signifie que votre corps reçoit une quantité insuffisante de liquides. Lorsque vous êtes en état de déshydratation, certains médicaments servant à traiter des problèmes de santé (notamment le diabète, l'hypertension ou des douleurs) peuvent causer des effets secondaires indésirables comme porter atteinte aux reins. Il est important de veiller à prévenir ces effets secondaires si vous tombez malade et présentez un risque de déshydratation.

Le site Médicaments sécuritaires.ca a été informé d'une personne prenant de l'empagliflozine, un médicament pour traiter le diabète, qui a continué de prendre sa dose habituelle alors qu'elle était malade. Ce médicament est utile aux personnes atteintes de diabète, mais il peut causer des effets secondaires graves si la personne le prend quand elle est déshydratée. Dans le cas en question, cette personne est décédée à l'hôpital.

Médicaments sécuritaires.ca propose de suivre les directives suivantes pour réduire le risque de subir les effets secondaires de médicaments lorsque vous êtes malade et à risque de déshydratation :

- Consultez votre médecin, infirmière, spécialiste du diabète ou pharmacien pour savoir si, parmi vos médicaments, il y en aurait certains que vous devriez temporairement cesser de prendre advenant que vous soyez à risque de déshydratation. Vous trouverez des renseignements utiles dans les ressources suivantes :
 - Medications and Dehydration: Patient Information Leaflet (en anglais seulement)
<https://ihub.scot/media/1401/20180424-web-medicine-sick-day-rules-patient-leaflet-web-v20.pdf>
 - Rester en sécurité si vous avez le diabète et que vous êtes malade ou à risque de déshydratation
<https://guidelines.diabetes.ca/CDACPG/media/documents/patient-resources/fr/New%20Fr-2019/restez-en-securite-lorsque-vous-etes-malade.pdf>
- Demandez à votre professionnel de la santé de vous aider à dresser un plan en cas de maladie ou de déshydratation. Ce plan devrait prévoir lesquels médicaments doivent être interrompus et pour combien de temps.
- Partagez votre plan en cas de maladie avec les membres de votre famille, vos fournisseurs de soins et autres membres de votre équipe soignante. Gardez une copie de ce plan à portée de main au cas où vous tombiez malade.
- Apprenez à reconnaître les signes et les symptômes de la déshydratation (la soif, les maux de tête et les étourdissements) et sachez comment maintenir une bonne hydratation :
<https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/organisation/nouvelles/nouvelles-regionales/sentinelles-ouest/2021/08/l-hydratation-ca-coule-de-source.html>



Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.

Bulletin: www.medicamentssecuritaires.ca – **Signaler un erreur:** www.erreurmed.ca

© Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada 2023. Tous droits réservés.